

L'an deux mil vingt, le 28 février, à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Étaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **VAUTIER** Évelyne, 1^{er} adjoint, **FUSÉE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **HAUTEMANIÈRE** Aurélie, **LE RILLE** Christophe, **MIQUELOT** Fabrice, **JEANNE** Erick

SEVESTRE Françoise, LÉNAULT Sandra (pouvoir donné à Monsieur MIQUELOT Fabrice)

La séance débute à 20 h 30.

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 24 janvier 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec la suppression du point :

10. Délibération convention tenue ASVP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de l'ordre du jour.

3. Appel à projets résidences triennales territoriales 2020/2021 présenté par Dominique GUERIN

Présentation de l'appel à projets par Monsieur Dominique GUERIN, Président de l'association trévièroise « Cinéma le Normandy ». Un court-métrage est diffusé afin d'appuyer la présentation. Ce projet est construit en partenariat avec le Collège Octave Mirbeau de Trévières. Un Club-Ciné jeunes de Trévières sera créé.

De plus, la convention entre la commune et l'association « Cinéma le Normandy » doit être réactualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De mettre la salle culturelle à la disposition du Club-Ciné jeunes de Trévières chaque fois que nécessaire,
- De soutenir la candidature de l'association « Cinéma le Normandy » à l'appel à projets « résidences triennales territoriales 2020/2021 »,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention réactualisée avec l'association « Cinéma le Normandy ».

4. Appel à projets résidences d'artistes territoires ruraux et territoires de culture 2020/2021 présenté par Sophie CHAMPAUX.

Présentation de l'appel à projets par Madame Sophie CHAMPAUX.

Les délais assez courts ne permettent pas de répondre convenablement à l'appel à projets de la DRAC. L'idée est de s'appuyer sur le cahier des charges de cet appel à projets pour construire un projet dans le cadre d'une résidence d'artistes. La collectivité pourrait accueillir les artistes, comme elle l'avait fait pour des architectes, afin de faciliter un travail en relation avec les habitants et les collégiens. Le rôle de la commune serait de faciliter la mise en relation et la coordination du projet avec le cinéma (en appui du projet de l'association « Cinéma le Normandy »). Les artistes devront ensuite trouver les financements leur permettant de concrétiser ce projet : mise en scène de la pièce écrite pour le Festival de la Pomme « Charlotte, l'histoire d'une petite pomme », en alliant le cinéma et le théâtre (conditions du monde agricole).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

 De mettre un gîte communal à la disposition des artistes dans le cadre d'une résidence d'artistes fin août / début septembre.

5. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019

Camping

Le Compte Administratif 2019 se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	TOTAL	Dépenses	Recettes	TOTAL
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents	
Excédent ou déficit reporté		42 436,22 €	42 436,22€	27 402,70 €		-27 402,70 €
Résultat exercice 2019	31 991,25 €	44 194,19 €	12 202,94 €	7 833,97 €	32 627,70 €	24 793,73 €
TOTAUX	31 991,25 €	86 630,41€	54 639,16 €	35 236,67 €	32 627,70 €	-2 608,97 €
Résultats de clôture						52 030,19 €

Soit un résultat global de + 52 030,19 €

Madame le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2019 du budget « camping » est adopté à l'unanimité.

Le Receveur, Madame Michèle KERGRESSE, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de :

+ 52 030,19 €, identique à celui du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2019 du budget « camping » est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	42 436,22 €
. un résultat positif pour l'exercice 2019	12 202,94 €
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	54 639,16 €

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018
. un résultat de l'exercice 2019
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2019
- 2 608,97 €

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

. au compte 1068 (recettes) 2 608,97 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 52 030,19 €

Station-service

Le Compte Administratif 2019 se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	TOTAL	Dépenses	Recettes	TOTAL
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents	
Excédent ou déficit reporté		33 907,99 €	33 907,99 €	15 755,86 €		-15 755,86 €
Résultat exercice 2019	1 465 383,85 €	1 477 573,50 €	12 189,65 €	10 136,80 €	27 321,90 €	17 185,10 €
TOTAUX	1 465 383,85 €	1 511 481,49 €	46 097,64 €	25 892,66 €	27 321,90 €	1 429,24 €
Résultats de clôture						47 526,88 €

Soit un résultat global de + 47 526,88 €

Madame le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2019 du budget « station-service » est adopté à l'unanimité.

Le Receveur, Madame Michèle KERGRESSE, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de :

+ 47 526,88 €, identique à celui du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2019 du budget « station-service » est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	46 097,64 €
. un résultat positif pour l'exercice 2019	12 189,65 €
. un résultat de clôture de l'exercice 2018	33 907,99 €

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018 - 15 755,86 € . un résultat de l'exercice 2019 17 185,10 € . soit un résultat de clôture de l'exercice 2019 1 429,24 €

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

. au compte 1068 (recettes)

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 46 097,64 €

Commune

Le Compte Administratif 2019 se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	TOTAL	Dépenses	Recettes	TOTAL
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents	
Excédent ou déficit reporté		495 402,65 €	495 402,65 €	189 694,19 €		-189 694,19 €
Résultat exercice 2019	637 423,46 €	694 273,68 €	56 850,22 €	432 080,90 €	894 149,61 €	462 068,71 €
TOTAUX	637 423,46 €	1 189 676,33 €	552 252,87 €	621 775,09 €	894 149,61 €	272 374,52 €
Résultats de clôture						824 627,39 €

Soit un résultat global de + 824 627,39 €

Après en avoir délibéré, le compte adlinistratif 2019 du budget « commune » est adopté à la majorité (11 voix pour, 1 abstention).

0,00€

Le Receveur, Madame Michèle KERGRESSE, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de :

+ 824 627,39 €, identique à celui du Compte Administratif.

Madame le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2019 du budget « commune » est adopté à la majorité (11 voix pour, 1 abstention).

Affectation du résultat

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	495 402,65 €
. un résultat positif pour l'exercice 2019	56 850,22 €
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	552 252,87 €
En section d'investissement	

. un résultat de clôture de l'exercice 2018
. un résultat de l'exercice 2019
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2019
272 374,52 €
Solde des restes à réaliser (investissement)
- 412 597,56 €

Décide à la majorité (11 voix pour, 1 abstention) d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

. au compte 1068 (recettes) 140 223,04 €

En section de fonc<u>tionnement de l'exercice 2020</u>

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 412 029,83 €

6. Modification délibération « soutien d'actions associatives de portée communautaire »

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement le 12 décembre 2019 afin de pouvoir verser les subventions aux Unions Nationales du Sport Scolaire (UNSS).

Dans la rédaction de la délibération communautaire, une erreur de formulation a été commise faisant disparaître la formulation existante et cette même erreur a été commise dans la proposition de délibération notifiée aux communes le 7 janvier.

En conséquence, il est proposé de modifier l'article III-4 des statuts concernant la compétence facultative « Soutien d'actions associatives de portée communautaire » ainsi rédigé :

« la liste des actions associatives à portée communautaire est modifiée et validée au moins une fois par an par le Conseil Communautaire à la majorité des 2/3. Selon le principe d'exclusivité, dès lors que les actions sont soutenues par la Communauté de Communes, elles ne peuvent plus l'être par les Communes. »

En le rédigeant de la manière suivante :

- « La liste des actions associatives à portée communautaire est modifiée et validée au moins une fois par an par le Conseil Communautaire à la majorité des 2/3. Selon le principe d'exclusivité, dès lors que les actions sont soutenues par la Communauté de Communes, elles ne peuvent plus l'être par les Communes.
- La Communauté de Communes subventionne les trois associations sportives « Union Nationale du Sport Scolaire » des collèges de son territoire. Le montant de la subvention est fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette modification des statuts d'Isigny Omaha Intercom.

7. <u>Demande de subvention UFCV</u>

Madame Emeline ADANS de l'UFCV nous a transmis le dossier remis à la Conférence des Financeurs afin de financer le Projet d'Adrien VARIGNON au titre de 2020.

Le budget prévisionnel prévoit une demande de subvention auprès de la mairie de Trévières, d'un montant de 9 410€ soit le même montant qu'en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le renouvellement de cette subvention en 2020 (9 410,00 €) et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention (convention, cerfa etc.).

8. <u>Demande de subvention au SDEC énergie (audit énergétique)</u>

Les audits énergétiques ont été effectués par le cabinet IDEE pour 2 logements communaux (DCM 2019-148-1). Le plan de financement peut s'établir ainsi :

Plan de financement		Financement escompté	Financement obtenu	TOTAL	%
Туре	Mode de financement	Montant (en € HTR)	Montant (en € HTR)		
Auto-financement	Fonds propres	480,00€	,	480,00€	20,00%
Aides publiques	ADEME	1 440,00€	1 440,00€	1 440,00€	60,00%
Aides publiques	SDEC ENERGIE	480,00€		480,00€	20,00%
	2 400,00 €	100,00%			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter une aide du SDEC de 20 % au titre des études pour le financement des audits énergétiques et à signer tous les documents nécessaires à la demande de cette subvention (convention, etc.).

9. Halle: devis équipements supplémentaires

La nécessité de passer en tarif jaune pour l'alimentation de la halle et des bornes marché engendre des plus et moins-values sur le lot 06 « électricité ».

L'entreprise attributaire du lot a transmis un devis reprenant l'ensemble de ces +/- values qui s'élève à 6 369,10 € HT.

Elle a également remis un devis pour le renforcement des luminaires de la halle (utilisation nocturne) 2 071,62 € HT, et la fourniture et pose d'un écran connecté 2 154,91 € HT

Un avenant n°2 a été préparé par l'architecte.

L'aménagement du Point Info et l'adaptation du local pour intégrer le tarif jaune entraîne également des travaux supplémentaires pour le lot 4 « menuiserie-isolation ». Ce devis s'élève à 4 803,49 € HT.

Un avenant n°2 a été préparé par l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les devis des entreprises présentés ci-dessus (lot 6 : 6 369.10 € HT 2 071,62 € HT et 2 154,91 € HT / lot 4 : 4 803,49 € HT)
- d'autoriser Madame le Maire à signer les devis et les avenants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020

10. Halle: plan de financement Leader

Suite aux subventions obtenues et aux avenants, le tableau de financement des travaux de construction de la halle multiservices peut s'établir ainsi :

Nature des dépenses		Montant prévisionnel en €		Type de financement	Subvention accordée en €	Taux d'intervention
		HT	ттс	illiancement	accordee en e	(%)
Acquisitions foncières		- €	- €	État	5 000,00 €	1,02%
Acquisitions immobilières		- €	- €	Région	122 567,00 €	25,04%
Études, Prestations et		37 222,34 €	44 666,81 €	Département	61 200,00 €	12,50%
Communication		37 222,34 0	44 000,01 C	Departement	01 200,00 C	12,5070
Architecte	Emmanuel CÔME	30 471,34 €	36 565,61 €	FEADER sollicité (Leader)	90 000,00 €	18,39%
Étude de sol	Qualiconsult	4 870,00 €	5 844,00 €	Autofinancement public	210 647,84 €	43,04%
Bureau de contrôle	Fondasol	1 881,00 €	2 257,20 €			
Travaux		452 192,50 €	542 631,00 €			
LOT 1 - Gros œuvre	AVENIR BTP	87 000,00 €	104 400,00 €			
LOT 2 - Charpente métallique et couverture	BRAY CM	223 705,92 €	268 447,10 €			
LOT 3 - Menuiseries extérieures	BRAY CM	27 095,00 €	32 514,00 €			
LOT 4 - Menuiserie intérieure - isolation	ORQUIN	45 918,33 €	55 102,00 €			
Avenant n°2	ORQUIN	4 803,49 €	5 764,19 €			
Plomberie	FOUCHER	8 637,00 €	10 364,40 €			
LOT 6 - Électricité	MASSELIN	35 524,70 €	42 629,64 €			
Avenant n°2	MASSELIN	10 595,63 €	12 714,76 €			
LOT 7 - Peinture	PIERRE PEINTURE	8 912,43 €	10 694,92 €			
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		489 414,84 €	587 297,81 €	TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES	489 414,84 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme le projet de halle multi-services,
- valide le plan de financement présenté ci-dessus,
- précise qu'en cas de modification des subventions, l'autofinancement pourra porter jusqu'à 61,43 % du coût total de l'opération présentée au FEADER.

11. Devis : abattage conifère cité du clos fournier

Un devis a été demandé aux Pépinières d'Elle pour l'abattage du conifère gênant dans la cité du Clos Fournier. Ce devis s'élève à 1 403,52 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis des Pépinières d'elle d'un montant de 1403,52 € TTC.

12. Adressage

Suite aux problèmes rencontrés à l'école lors du défaut d'approvisionnement Primagaz (absence d'adresse précise) et à la réunion du conseil municipal de janvier, le nom « impasse Françoise Dolto » a été proposé aux services de la Poste. Cette dénomination est correcte et peut être créée.

De plus, la convention initialement signée avec la Poste doit être prolongée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour, 1 abstention), décide :

- de confirmer le choix de dénomination « Impasse Françoise DOLTO »,
- à l'unanimité:
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention avec la Poste.

13. Occupation des locaux communaux

Le Docteur Varangot a libéré le local communal pour intégrer le Pôle santé intercommunal.

Pour le moment, ce local est inutilisé.

Un collectif d'habitants souhaite organiser un défilé de couture en créant l'intégralité des vêtements.

Ce local pourrait être mis à leur disposition pour organiser des ateliers couture avec Adrien VARIGNON, animateur intergénérationnel de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre disposition le local communal rue des écoles pur l'organisation d'ateliers couture.

14. Point sur les travaux du bourg et de la halle

Aménagement du bourg :

- pas de retard dans le planning initial;
- il n'est pas possible de terminer les trottoirs à cause d'une météo trop pluvieuse ; revêtement en béton désactivé ;
- enrobé sur la place du marché, rue des bretons et impasse de la poissonnerie semaine 10 (du 2 au 6 mars) ;
- plantation des arbres place basse et végétaux semaine 11 (du 9 au 13 mars), plantation des vivaces possibles jusqu'à miavril 2020 ;
- branchement du tarif jaune pour la place du marché pour alimenter les bornes « marché » : 23 mars 2020 ;
- raccordement colonne montante Cocci Market en attente d'Enedis, puis enlèvement des derniers poteaux aux environs du 4 mars 2020, puis des fils ;
- réunions de chantier tous les lundis à 14 heures.

Madame Evelyne VAUTIER interpelle Monsieur Alain BERTAUX au sujet de l'article paru dans la Renaissance le Bessin du 28 février 2020, mettant en cause certains points sur les travaux du bourg. Elle lui rappelle qu'il a participé favorablement à toutes les délibérations prises sur ce projet. Monsieur Jean-Louis MOUCHEL précise qu'il est dommage de profiter de cette période électorale pour évoquer des problèmes qui pourraient être résolus en participant aux réunions de chantier.

Construction de la halle :

- retard dû à l'entreprise BRAY à cause des menuiseries extérieures ;
- branchement du tarif jaune pour la place de la halle (alimentation des bornes marché, de la halle et du point info touristiques) ;
- pose du placo et des menuiseries extérieures semaine 10 ;
- réunions de chantier tous les vendredis à 10 heures.

15. Questions diverses

- <u>- Compte-rendu de la réunion avec les commerçants pour les terrasses</u> : ils sont favorables à l'installation de terrasses identiques mais demandent que celles-ci soient financées par la commune, en contrepartie du versement d'une redevance d'occupation du domaine public. La Sous-Préfecture a été consultée et cet arrangement est possible. Des recherches de fournisseurs sont en cours.
- Compte-rendu de la réunion « Fête de la musique » : le comité des fêtes et l'UCAT proposent de s'y associer, sous réserve de l'accord des membres de leurs bureaux.
- Compte-rendu de la réunion « Pierres en lumière » 16/05/2020 : un travail est en cours avec le Département, l'ADTLB, ILLUMENTIEL et MUSIC LIGHT. Le propriétaire de la maison rue de la halle a donné son accord pour une projection sur son mur.
- Travaux chez Monsieur LEPAGE : les travaux nécessitent la dépose des radiateurs qui ne peut pas être faite en période hivernale (coupure du chauffage pour tout le bâtiment de la mairie). Ils pourront être entrepris en avril / mai, ainsi qu'il lui a été expliqué.
- Inondations chez Monsieur et Madame COULMAIN : une réunion a eu lieu sur place avec les deux voisins, la tutrice de Monsieur COULMAIN et l'ARD pour trouver une solution.
- Vente de ferrailles : les agents ramassent beaucoup de ferrailles qui doivent être évacuées. Ces ferrailles peuvent être vendues à un ferrailleur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de ferraille.
- Mise à disposition de la salle des fêtes pour les candidats aux élections municipales (voir planning auprès du secrétariat).

Bureaux de vote des 15 et 22/03/2020 :

bareadx de vote des 15 et 22/05/2020 .							
de 8h à 11h30	Evelyne VAUTIER	Aurélie HAUTEMANIÈRE	Sandra LÉNAULT	Fabrice MIQUELOT			
de 11h30 à 15h00	Mireille DUFOUR	Michel FUSÉE	François BLET	Christophe LE RILLE			
de 15h00 à 18 h	Mireille DUFOUR	Françoise DUSSERT- SARTHE	Erick JEANNE	Jean-Louis MOUCHEL			

Monsieur Alain BERTAUX est absent le 15/03/2020.

Le 22/03/2020, le planning est le même excepté pour le créneau « 11h30-15h00 » auquel participera Monsieur Alain BERTAUX en remplacement de Madame Mireille DUFOUR.

Quelques dates:

29/02/2020: signature convention avec COLLECTEA

03/03/2020 : état des lieux au camping par huissier

05/03/2020 : dernière réunion conseil communautaire pour arrêter le PLUI (20h) 06/03/2020 : rencontre avec frère Renault et un foyer pour femmes battues

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 17. Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2019
- 18. Modification de l'ordre du jour
- 19. Appel à projets résidences triennales territoriales 2020/2021 présenté par Dominique GUERIN
- 20. Appel à projets résidences d'artistes territoires ruraux et territoires de culture 2020/2021 présenté par Sophie CHAMPAUX.
- 21. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019
- a. Camping
- b. Station-service
- c. Commune
- 22. Modification délibération « soutien d'actions associatives de portée communautaire »
- 23. Demande de subvention UFCV
- 24. Demande de subvention au SDEC énergie (audit énergétique)
- 25. Halle: devis équipements supplémentaires
- 26. Halle: plan de financement Leader
- 27. Devis : abattage conifère cité du clos fournier
- 28. Adressage
- 29. Occupation des locaux communaux
- 30. Point sur les travaux du bourg et de la halle
- 31. Vente de ferrailles

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Evelyne VAUTIER 1 ^{er} adjoint	Michel FUSEE 2 ^{ème} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 3 ^{ème} adjoint	Jean-Louis MOUCHEL Conseiller municipal
Françoise SEVESTRE Conseillère municipale ABSENTE	Alain BERTAUX Conseiller municipal	François BLET Conseiller municipal	Aurélie HAUTEMANIERE Conseillère municipale	Christophe LERILLE Conseiller municipal
Fabrice MIQUELOT Conseiller Municipal	Sandra LENAULT Conseillère Municipale ABSENTE	Erick JEANNE Conseiller Municipal		